

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 JUILLET 2021

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, Marie-Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Patrick PELLEGINI, Nathalie VINOLO, conseillers municipaux.

Absents représentés : Morgan BRUNEL représenté par Joseph GUARDIOLA

Absents excusés : Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

RECONDUCTION DE LA CONVENTION CSIPMF D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

La convention d'objectifs et de moyens pour l'animation de la vie sociale mis en œuvre par le Centre Social Intercommunal de Saint Quentin arrive à échéance.

Considérant l'activité réalisée par le CSIMPF, après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'avenant du projet social et décide de le reconduire pour l'année 2021 au tarif de 1,50 euros par habitant et autorise le maire à la signer.

CONVENTIONN D'ADHESION DE PARTENARIAT A LA TELEASSISTANCE POUR LES PERSONNES AGEES

Les évolutions techniques de la téléassistance ne permettent plus d'achat de télé transmetteurs, une nouvelle convention est proposée par Présence 30 permettant à la commune de participer financièrement à l'abonnement mensuel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention de partenariat avec Présence 30 d'une durée d'un an qui prévoit la participation de la commune à hauteur de 2,00 euros par mois et par abonnement et autorise le maire à la signer.

CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL

La secrétaire de mairie ayant postulé à une promotion interne au titre d'attaché territorial, après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie au « grade d'attaché » à compter du 1^{er} décembre 2021

REVISION DU RIFSEEP

Dans l'hypothèse où la secrétaire de mairie serait promue « attachée », après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de réviser le RIFSEEP et de créer le groupe de fonctions « Secrétaire de mairie » de catégorie A.

CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA PARCELLE B392

Cette convention est relative à la création d'une ligne souterraine pour l'alimentation d'une armoire NRO sur la parcelle B 392 située sur la route de Cavillargues.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le maire à la signer

TAXE FONCIERE DES PROPRIETE BATIES, LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

La réforme de la taxe d'habitation a des conséquences sur le dispositif d'exonération temporaire pendant deux ans de la taxe foncière des constructions sur les propriétés bâties nouvelles.

Pour que les contribuables puissent continuer de bénéficier de la même exonération qu'auparavant, le maire propose au Conseil Municipal de fixer un taux limitant l'exonération à 40 %. Le taux de 40 % permet de maintenir un avantage proche de celui dont bénéficiaient jusqu'en 2021 les contribuables.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de fixer le taux limitant l'exonération temporaire de la taxe foncière à 40 % pendant 2 ans des constructions nouvelles sur les propriétés bâties.

ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA STEP GERE PAR LE SIAEPA

La nouvelle station d'épuration de 550 EH en projet au lieu-dit « Le Cagnet » nécessite une alimentation électrique.

Une nouvelle solution technique validée par ENEDIS prévoit une extension de réseau électrique **en souterrain** depuis le poste « Lavoir ».

La mairie, pour sa part, devant faire la demande de raccordement à son fournisseur d'énergie. Conformément à ses statuts, le SMEG réalisera les travaux aux conditions fixées dans l'état estimatif suivants : coût du projet 78 651,40 € soit 94 391,68 €.

Après examen du dossier et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet dont le montant s'élève à 78 651,40 € soit 94 391,68 €,
- De demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,
- D'autoriser le Maire à signer l'état financier estimatif
- De demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie,
- De déclarer l'équipement à raccorder comme exceptionnel pour le financement de la desserte en électricité de la propriété du SIAEPA,
- D'autoriser le Maire à signer la Convention d'Urbanisme Mairie / SMEG.

EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CCPU A LA COMMUNE D'ARGILLIERS

La commune d'Argilliers souhaitant rejoindre la CCPU depuis plus de 10 ans, le conseil communautaire du Pays d'Uzès ayant accepté l'extension de son territoire à la commune d'Argilliers le 7 juin 2021, le maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'extension du périmètre communautaire à la commune d'Argilliers au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'extension du périmètre communautaire à la commune d'Argilliers au 1^{er} janvier 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- **City stade**
Après consultation de plusieurs fournisseurs, le City Stade a été commandé à la société HUSSON, la réalisation de la plateforme d'enrobé a été confiée à la société ROBERT.
- **EP place des platanes**
L'éclairage public de la place des Platanes est maintenant opérationnel, une programmation Bluetooth est installée permettant l'arrêt de l'éclairage à 23h00.
- **Portail cimetière protestant**
La restauration du portail du cimetière protestant a été commandée à l'entreprise « Éric Pruvost Tout fer ».
- **Campagne de stérilisation des chats errants**
Une campagne de stérilisation va être entreprise en septembre prochain.